ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce international

Question écrite n° 39135

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur le rapport remis au directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) par M. Olivier De Schutter, un universitaire belge, actuellement rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation qui constate que "La position de l'OMC est, en gros, que les impacts négatifs résultant de la libéralisation, notamment pour les petits paysans et les populations marginalisées seront compensés par l'expansion des secteurs exportateurs, explique-t-il. Cette approche, qui établit le bilan des gains et des pertes, n'est pas satisfaisante car, dans biens des cas, les gouvernements ne sont pas en mesure de compenser ces impacts négatifs pour leur population." Des pays ont été incités à se spécialiser dans des secteurs où ils bénéficiaient d'avantages comparatifs : le coton pour l'Afrique de l'Ouest, le café pour la Colombie et l'Éthiopie, le sucre pour d'autres. On leur a promis qu'avec les devises ainsi engrangées, ils pourraient importer de quoi nourrir leur population pour un prix inférieur à ce qu'ils auraient pu produire eux-mêmes. On a engendré leur dépendance par rapport à des indices boursiers de plus en plus volatils. Après une baisse des cours de leurs produits, ils ne peuvent plus payer leurs importations, dont la valeur a, elle, été parfois multipliée par cinq ou six. L'évolution encouragée par l'OMC a même transformé en importateurs des pays qui étaient autosuffisants. Elle lui demande de lui indiquer les mesures que compte prendre la France pour aider ces pays à sortir de cette situation.

Texte de la réponse

La dépendance vis-à-vis des cours internationaux volatiles et plutôt érodés sur une longue période, est un problème majeur pour les pays qui ont misé sur les filières agricoles d'exportation. En même temps, la garantie de prix annuel, les facilités d'écoulement des produits et les possibilités d'accéder à du crédit ou à des engrais, offertes par les compagnies à qui les paysans livrent ces produits d'exportation constituent souvent pour eux un moyen de sécuriser leurs revenus et de disposer de ressources qu'ils mettent à profit pour augmenter leurs productions vivrières. Si la France a pu un temps négliger l'appui aux productions vivrières, elle considère désormais qu'il convient d'intervenir sur deux fronts : la recherche de solutions qui sécurisent les revenus des producteurs de produits d'exportation sur le moyen terme, à travers des mécanismes d'atténuation de la volatilité des prix comme cela est fait sur le coton par l'Agence française pour le développement, et la mise en place de projets spécifiques pour les productions vivrières comme celui qu'instruit l'AFD pour l'Afrique. Il n'en reste pas moins que le cadre macro-économique - notamment des prix - reste déterminant pour ne pas conduire les paysans à prendre des risques inconsidérés en misant sur une seule culture de rente. C'est pourquoi la stratégie de la France, en matière de politique de développement agricole, pose le principe de la régulation des marchés en concertation avec les producteurs eux-mêmes et les membres des filières vivrières comme d'exportation.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Robin-Rodrigo
Circonscription : Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE39135

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39135
Rubrique : Relations internationales
Ministère interrogé : Coopération et francophonie
Ministère attributaire : Coopération et francophonie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 décembre 2008, page 11256
Réponse publiée le : 21 avril 2009, page 3785